

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : 09/pfd/184700
N/Réf : AVL/KD/XL-5.3/s.419
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : IXELLES. Rue Ernest Solvay / angle chaussée de Wavre.
Placement d'une statue et abattage d'un arbre.
Permis d'urbanisme (dossier traité par M. A. Vital – DU)

En réponse à votre lettre du 6 septembre 2007, en référence, reçue le 12 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 septembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La demande porte sur l'installation d'une oeuvre contemporaine dénommée "Au-delà de l'espoir" réalisée par l'artiste congolais Freddy Tsimba. L'emplacement retenu se situe à l'intersection des rues Ernest Solvay, Longue Vie et de la chaussée de Wavre, dans la zone de protection des biens situés 15-22, rue Saint-Boniface et 12-22 rue E. Solvay.

L'oeuvre achetée en mai 2007 par "Africalia" (initiative fédérale de la Coopération belge au développement) est une statue en bronze, de 2,70m de hauteur, entièrement réalisée à l'aide de douilles de munitions et autres objets métalliques, représentant une femme congolaise tenant un enfant dans ses bras. La statue serait posée sur un socle en béton (85cm de hauteur x 100cm x 150cm) avec un parement de pierre bleue, sur des fondations de 70cm de profondeur. Le socle serait installé sur un petit îlot planté qui serait couvert de plantes vivaces. L'installation nécessiterait toutefois l'abattage d'un tilleul planté récemment.

L'oeuvre devant être installée ce lundi 24 septembre, la CRMS se voit mise devant le fait accompli. Elle regrette qu'un arbre à haute tige doive être abattu pour permettre cette installation et s'interroge sur les lignes directrices qui sous-tendent la politique d'intégration des oeuvres d'art dans la Commune. Le choix du lieu d'implantation qui est proposé dans l'actuelle demande semble avoir été avant tout envisagé en fonction de l'opportunité que représentait le terre-plein existant (pourtant occupé par un arbre à haute tige) au lieu de faire l'objet d'une réflexion urbanistique plus globale sur la Commune, en particulier le quartier Matonge.

La Commission souligne que l'intégration d'une oeuvre d'art dans l'espace public est un acte important. ***Par conséquent, elle encourage la Commune à réfléchir dorénavant à une démarche et à une politique plus globales à ce sujet.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme O. Goossens).